



Démission et erreur sur fiche de paie

Par Amade1801

Bonjour ,

J'ai démissionner d'une entreprise parce qu'ils faisaient énormément d'erreur sur mes fiches de paie, ils me retiraient vraiment des grosses sommes sur mon salaire que je devais réclamer. Je travaillais de nuit et les lieux n'étais pas sécurisé. Je me suis retrouvé plusieurs fois dans des situations dangereuses face à des SDF ou mon collègue d'un autre service totalement ivre.

Tout ça m'a rendu vraiment malade donc j'ai démissionner. A ma grande surprise , je me rend compte que toutes mes heures majorées n'était pas bien payées. J'ai donc écrit un mail mais ils me font tourner en ronds.

Et t'il possible de les amener en justice pour ça ? Si oui comment ? J'ai écrit des mails sur l'insécurité sur les erreurs de paie et jamais rien n'avais été réglé.

Pouvez m'aider sur les procédures que je peux entamer et comment je peux trouver un avocat ?

Merci

Par kang74

Bonjour

Vous travaillez dans le secteur privé ? Si oui, quelle est la convention collective ?

Avant de réclamer il faut se renseigner sur comment étaient comptabilisées les heures supplémentaires (rappel : concerne les heures après 35h de travail).

Enfin, pour le reste, ces situations doivent être évaluées par le CSE, le medecin du travail etc dans le cadre de votre emploi .

Il y a plein de métiers et fonctions qui font courir des risques sans que l'employeur puisse faire complètement disparaître les risques .